Réunion du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Monique BARON, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE,
MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS

Membres absents et excusés :

- Mme Martine SAINT-PAUL qui a donné son pouvoir à Mme Lucette FONTANGE,
- M Guy LAFORTUNE qui a donné son pouvoir à M Bernard DUBEDAT,
- Mme Adeline JOAN-GRANGE qui a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- Mme Fannie TUAILLLON qui a donné pouvoir à M Yannick DELMAS
- Mme Anaïs FROMENT

Membre absent : M. Pierre ROMIEU

M Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour à l'unanimité : Ajout d'une délibération :

- Avis sur la délimitation du Site Patrimonial Remarquable de la Commune

DELIBERATIONS

1. Approbation du C.F.U. 2024 – Budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le code des juridictions financières ;
Vu Le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal de Mur-de-Barrez ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de Mur-de-Barrez ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Commune de Mur-de-Barrez
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Approbation du C.F.U. 2024 – Budget Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le code des juridictions financières ;
Vu Le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget assainissement de Mur-de-Barrez ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de Mur-de-Barrez ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de Mur-de-Barrez
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du résultat – Budget Commune

Recettes de Fonctionnement :	Compte 002 : 82 657.05€
Dépenses d'Investissement :	Compte 001 : 65 164.44€
Recettes d'Investissement :	Compte 1068 : 63 234.23€

4. Affectation du résultat – Budget Assainissement

Recettes de Fonctionnement :	Compte 002 : 60 255.64€
Recettes d'Investissement :	Compte 001 : 6 526.01€
Recettes d'Investissement :	Compte 1068 : /

5. Acceptation d'un don

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un don anonyme d'un montant de 1 500 € pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acceptation de ce don qui figurera dans les comptes de la Commune de l'année 2025 (article 756).

6. Délibération sur le plan de financement concernant la création d'un espace public couvert en centre bourg

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ;

Vu le programme Petites Villes de demain exposé en octobre 2020 par le Gouvernement ;
Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) signée le 18 août 2021 ;
Vu le Contrat territorial de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire Aubrac, Carladez Viadène en date du 20 décembre 2021 ;
Vu le Contrat de Projets Aveyron Territoires (CPAT) de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez Viadène signé le 8 février 2023 ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour le territoire Aubrac, Carladez Viadène signée le 15 mars 2023 ;
Vu le contrat Bourgs Centres Occitanie pour la commune de Mur-de-Barrez ;

M. le Maire rappelle que la commune s'est fixée pour ambition de « Révéler le patrimoine bâti pour améliorer le cadre de vie du bourg et l'attractivité du bassin de vie ». À cette fin, elle porte notamment un projet de reconstruction d'une ancienne maison de bourg, appelée Maison Kaspers, projet visant à réinterpréter l'ancienne maison caractéristique du Carladez et participant ainsi à la valorisation patrimoniale du bourg.

La volonté est d'y accueillir un espace public couvert de culture, d'animation et de tourisme, favorable aux rencontres et qui proposerait une certaine aération de la trame médiévale dense. Il viendrait également compléter le chapelet d'espaces publics, avec un lieu public différencié, en reconnectant la place de Monaco et la place de l'Eglise et en amorçant le parcours vers le nouveau pôle multiservices de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, tout en contribuant à la qualité patrimoniale du village et à son attractivité touristique.

Ces éléments étant précisés, M. le Maire soumet le plan de financement prévisionnel au Conseil :

ESPACE PUBLIC COUVERT				
DÉPENSES (HT)		**RECETTES (HT)**		
Nature	**Montant**	**Nature**	**Assiette et taux**	**Montant**
Phase 1 : Démolition		**Subventions**		
Démolition / sécurisation	277 036.00 €	DETR	Total projet - 25 %	194 459.00 €
Frais d'ingénierie	4 800.00 €	Région - Equipements structurants BCO	Total projet - 20 %	155 567.20 €
		Département - Fonds soutien aux territoires	Démolition - Plafond	120 000.00 €
Phase 2 : Aménagement			Aménagement - 20 %	95 600.00 €
Réhabilitation	446 000.00 €	Banque des Territoires - Etudes	AMO - 50 %	13 687.50 €
Frais d'ingénierie	50 000.00 €	CCACV - Fonds de concours	Démolition et sécurisation - 18 %	50 000.00 €
		CCACV - Fonds de concours	AMO - 25 %	6 843.50 €
TOTAL PROJET	777 836.00 €			
		TOTAL SUBVENTIONS		636 157.20 €
AMO				
Actualisation pré-programme	10 062.50 €			
Chiffrage pré-programme	750.00 €			
Appui au financement du projet	2 812.50 €			
Préparation/suivi de la consultation	13 750.00 €			
TOTAL AMO	27 375.00 €			
		Auto-financement	Total opération - 21 %	169 053.80 €
TOTAL OPERATION	**805 211 €**			**805 211 €**

Considérant

- La nature de la prestation et son inscription dans le déploiement du contrat Bourgs Centres Occitanie
- Les perspectives de partenariats financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à
Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

➢ *D'approuver le plan de financement proposé et la sollicitation des partenaires financiers identifiés*

➢ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

7. Délibération sur le plan de financement de la fourniture et remise à niveau de la sonorisation du centre bourg

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre rapidement une réfection de la sonorisation du centre bourg. La réalisation de ce chantier permettra de retrouver l'outil indispensable utilisé lors des cérémonies officielles, durant les animations festives et à l'occasion du marché hebdomadaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène et d'approuver le plan de financement suivant :

*Coût des travaux HT :	4 388.04€
Fonds de Concours 50% :	2 194.00€
Autofinancement 50 % :	2 194.04€

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

8. Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe des Finances.

Madame l'Adjointe des Finances présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les nouveaux taux de taxes locales pour l'année 2024 ; comme suit :

- Taxe foncière bâti : 31.75%
- Taxe foncière non bâti : 49.61%
- Taxe d'habitation : 5.66%

9. Vote du budget primitif – Budget Commune

Monsieur Pierre IGNACE et Madame Lucette FONTANGE, Adjointe des Finances présentent au Conseil Municipal, le budget Commune de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	904 621.05€	925 160.88€
Recettes	904 621.05€	925 160.88€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune pour l'année 2025.

10. Vote du budget primitif – Budget Assainissement

Monsieur Pierre IGNACE et Madame Lucette FONTANGE, Adjointe des Finances présentent au Conseil Municipal, le budget Assainissement de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	110 255.64€	77 441.13€
Recettes	110 255.64€	77 441.13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2025.

11. Vote du budget primitif – Budget Convention Entente Carladez

Monsieur Pierre IGNACE et Madame Lucette FONTANGE, Adjointe des Finances présentent au Conseil Municipal, le budget Convention Entente Carladez de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	28 600.00€	1 181 027.88€
Recettes	28 600.00€	1 181 027.88€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Convention Entente Carladez pour l'année 2025.

12. Subventions aux associations

Conformément au vote du budget le 11 avril 2025, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations :

- Amicale de Parc de la Corette pour un montant de 100 €
- Association Sportive du Collège Section Equestre pour un montant de 450€
- Association Sportive du Collège pour un montant de 240€
- Collège de la Ponétie pour un montant de 100€
- Loisirs et Culture en Carladez pour un montant de 336 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers pour un montant de 700€
- Le Valadou pour un montant de 100 €
- Délégation locale de la Croix Rouge pour un montant de 700 €
- Association APE Ecole de Mur-de-Barrez pour un montant de 4 500€
- Association APE du Collège pour un montant de 1 920€
- Association Ciel en Carladez pour un montant de 200€
- Association Chat sans toi(t) pour un montant de 150€
- Association Patrimoine et Culture à Brommes pour un montant de 400€
- Association d'Histoires en histoires pour un montant de 1 250€
- Association Moto Club du Carladez pour un montant de 100€
- Association Comité d'Animation pour un montant de 3 000€
- Association AAPPMA du Carladez pour un montant de 100€
- Association Passerelle Nord Aveyron pour un montant de 100€
- Association les Marcheurs du Carladez pour un montant de 100€

13. Avis sur la délimitation du projet de Site Patrimonial Remarquable de la commune

Monsieur le Maire présente l'étude de délimitation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable pour la commune de Mur de Barrez élaborée par le cabinet d'architecture PRONAOS. Etude initiée en 2019.

Il poursuit son exposé par la présentation des étapes qui suivront cette délibération

PHASE 1 : Instauration / Classement

- Présente délibération communale : Avis sur la délimitation du périmètre du SPR
- Délibération de la CCACV compétente en matière d'urbanisme
- Courrier adressé à la Préfecture/Région/DRAC par la commune : demande de passage en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) du projet SPR
- Examen et avis du CNPA
- Enquête publique assurée par ETAT/DRAC
- Décision de classement prise par le ministre chargé de la culture (Création d'une commission locale sur le SPR)

PHASE 2 : Plan de gestion, arrêt et approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter la délimitation du périmètre du SPR tel que présentée dans l'étude du cabinet PRONAOS.

QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle association des commerçants :

  À la suite de l'implication de plusieurs personnes une association de commerçants se met en place.

  3 axes principaux ce dégagent :

  - Tenue d'une assemblée générale constitutive ou des commerçants et artisans du bassin de vie participent
  - Création d'un conseil d'administration de 12 personnes :
    Co-présidentes : Mmes Marie FILLEUL et Océane BOULET
    Secrétaires : Mmes Julie DECELLE et Marion DELMAS
    Trésorières : Mmes Sabrina GILET et Nolwenn CHAUVEL
  - Une première manifestation est programmée avec la tenue d'une 'Fashion Week' le dimanche 20 avril

- Salle Culturelle :

  Mise en ligne, le 27 mars, du marché de maitrise d'œuvre pour la transformation de la salle des fêtes en salle culturelle.

  Date limite de remises des dossiers le 16 avril. 3 architectes seront sélectionnés en suivant

  Un architecte retenu en juin avec pour objectif de déposer un permis de construire en fin d'année suivi de la consultation des entreprises.

- Ancienne gendarmerie :

  La branche immobilière de la caisse locale Nord Midi-Pyrénées du Crédit Agricole est bien intéressée par l'achat de l'ancienne gendarmerie en vue de la création de 6 logements à destination de familles.

  Ils lancent une étude de faisabilité, feront une restitution en juin avec éventuellement une proposition d'achat.

- Institut Occitan de l'Aveyron :

  Le 9 avril s'est tenue une réunion en mairie avec des élus et administrés de la commune, sensibilisés à la préservation de la langue occitane, dans le but de faire un recensement d'habitants parlant encore le patois-occitan et qui accepteraient de participer à une journée d'enregistrement en juillet. La finalité de cette démarche serait de réaliser un ouvrage tel qu'il a pu en être édité par le passé.

- Agenda :
  - ✓ 20 avril : Fashion Week
  - ✓ 30 avril : réunion avec un facteur d'orgue pour finaliser les travaux sur l'orgue de l'église
  - ✓ 8 mai : Commémoration avec la participation des écoles suivie d'un vin d'honneur
  - ✓ 16 – 17 – 18 mai : Fête de Brommes
  - ✓ 21 mai 15h : Restitution de l'étude Aveyron Habitat sur la résidence sénior.
  - ✓ 24 mai : Journée/soirée APE des écoles

- ✓ 6 juillet : Vide grenier
- ✓ 9 juillet : Visite du prince de Monaco

- <u>Prochaine réunion du Conseil Municipal :</u>

  Jeudi 12 juin à 20h30

Séance close à 23h30

Le secrétaire de séance,
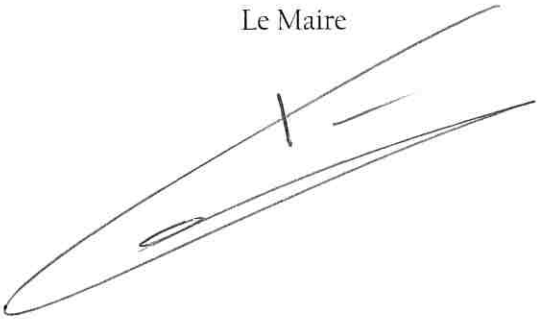
Le Maire